Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat confirme la vente de l'immeuble Home du Vallon à La Tour-de-Peilz

Le Conseil d'Etat confirme sa décision d'approuver la vente de l'immeuble Home du Vallon sis à la Tour-de-Peilz. Il s'écarte ainsi du préavis de la Commission des finances - auquel il n'était formellement pas lié - après un nouvel examen détaillé du dossier. Conforme à la stratégie immobilière du canton, la vente est compatible avec les objectifs du Plan d'affectation cantonal et permettra la restauration de l'immeuble.

Le 25 novembre 2009, le Conseil d'Etat a approuvé la vente de l'immeuble Home du Vallon (propriété de l'Etat de Vaud), sis à la Tour-de-Peilz. Pour différents motifs, les membres de la Commission des finances ont préavisé négativement cet acte. Le Conseil d'Etat a accordé à ce préavis toute son importance, sachant qu'il ne saurait s'en écarter sans motifs particulièrement pertinents, et a réexaminé le dosser à la lumière des remarques de la commission. Sur cette base, il a confirmé sa décision initiale.

La vente de la parcelle ne portera pas atteinte aux objectifs et à la réglementation du Plan d'affectation cantonal (PAC) approuvé en 2006. Dans la mesure de ses éventuels futurs besoins, l'Etat pourra s'appuyer, d'une part, sur ce PAC et, d'autre part, sur le solde de sa propriété de 34'000 m2 qui lui permettra le cas échéant de développer des équipements d'intérêts publics, tout en préservant les constructions anciennes qui appartiennent au patrimoine historique et dont fait partie le Home du Vallon. Comme la procédure le prévoit, le Conseil d'Etat s'est appuyé sur la Commission cantonale immobilière (CCI), qu'il a à nouveau sollicité après le préavis de la Commission des finances. L'expertise de la CCI a pris en compte tous les facteurs à même de déterminer un juste prix pour cet immeuble. La parcelle vendue s'inscrit, en vertu du PAC, "en aire de protection", soit une surface d'intérêt naturel et paysager réservée à l'aménagement d'un parc arboré. Le bâtiment Home du Vallon, protégé, doit être maintenu et peut être transformé et agrandi dans des proportions compatibles avec le respect de son intégrité. Vu ces particularités, la comparaison de prix de parcelles dans la région et celle du Home du Vallon n'a guère de sens.

L'aliénation du Home du Vallon s'inscrit dans une stratégie immobilière à long terme qui consiste à vendre les immeubles non utiles à l'Etat pour l'accomplissement de ses missions et non d'investir directement dans des immeubles d'habitation à des fins de location à des tiers. En l'occurrence, la vente permettra la restauration et la sauvegarde d'un patrimoine inscrit en note 3F à l'inventaire des monuments et sites.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 mars 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Philippe Pont, chef du SIPA, 021 316 74 60 Frédéric Grognuz, président de la Commission des finances du Grand Conseil, 079 401 65 58